

DECISION N°29-2026 DU PRESIDENT

Convention de mandat pour la dématérialisation de la billetterie d'évènements et de spectacles et l'encaissement – exploitation des cinémas

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu la délibération 2026-66 du Conseil communautaire du 22 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au bénéfice du Président ;

Vu le projet de convention de mandat pour la dématérialisation de la billetterie d'évènements et de spectacles et l'encaissement à conclure entre la CCHMV et Monnaie Services

DECIDE

Article 1^{er}

La mise en place de ce système de vente a pour objet de mettre permettre aux usagers des salles de cinéma l'Embellie à Fourneaux et de Val-Cenis Lanslebourg de réserver et acheter à distance leur place de cinéma, via la plateforme TicketingCine.fr.

Article 2

Une convention de mandat est conclue entre la CCHMV et Monnaie Services à compter du 01/06/2026.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès sont entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 19/05/2026

Le Président

J.TRACQ

